

Garantie des coffrets et Armoires électriques

La garantie s'applique à tous les produits Kamase.

Elle couvre :

- toute défaillance due à un vice dans la conception, les matières ou la fabrication,
- le remplacement par un produit neuf ou la réparation gratuite du produit défaillant.

Tout produit neuf est garanti 24 mois à compter de la date de livraison.

La garantie ne couvre pas les défaillances résultant :

- d'un entretien non-conforme aux prescriptions de Kamase ou aux règles de l'art,
- de conditions de stockage inadaptées,
- du non-respect des notices d'installation et/ou de raccordement,
- d'une défaillance due à l'usure normale du produit,
- des consommables (ex : batteries)
- des erreurs du client (choix, installation, mise en œuvre, mise en service, adaptation sans l'accord de Kamase).